



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
DE RIVIÈRE-DU-LOUP**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Rivière-du-Loup, tenue le **jeudi 19 février 2015**, à 20 heures, salle Émilien-Michaud de la préfecture de la MRC située au 310, rue Saint-Pierre à Rivière-du-Loup.

APEL DES CONSEILLERS DE COMTÉ

Sont présents :

BASTILLE, Louis-Marie	Saint-Modeste
BÉRUBÉ, Claire	Saint-Arsène
CÔTÉ, Renald	Saint-Épiphane
COUTURE, Gilles	Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup
DARIS, Ghislaine	Cacouna
DIONNE, Philippe	Saint-Paul-de-la-Croix
FRASER, Léopold	Notre-Dame-des-Sept-Douleurs
GAMACHE, Gaétan	Rivière-du-Loup
MORE, Vincent	Notre-Dame-du-Portage
NADEAU, Michel	Saint-Antonin

Tous formant quorum sous la présidence du préfet, monsieur Michel LAGACÉ, maire de la municipalité de Saint-Cyprien.

Sont aussi présents :

DUVAL, Raymond	Directeur général et secrétaire-trésorier
MARSOLAIS, Alain	Directeur de l'aménagement du territoire
MIMEAULT, Linda	Adjointe à la direction

Sont absents :

CARON, Yvon	Saint-François-Xavier-de-Viger
THÉRIAULT, Ursule	L'Isle-Verte

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DE BIENVENUE DU PRÉFET

Le préfet souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ouverte à 20 heures.

2015-02-060-C

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Gilles Couture appuyé par la conseillère Ghislaine Daris et résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté et que le point « affaires nouvelles » reste ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

ORDRE DU JOUR

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DE BIENVENUE DU PRÉFET**
- 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 JANVIER 2015 AVEC MODIFICATIONS S'IL Y A LIEU**
- 4. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTION DU PUBLIC (10 MINUTES)**
- 5. PRÉSENTATION DE DOCUMENTS, LETTRES ET REQUÊTES ADRESSÉS AU CONSEIL DE LA MRC**



- 5.1. Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques
- 5.2. Modification de l'entente en prévention incendie
- 5.3. Journée régionale du Réseau québécois des Villes et Villages en santé
- 5.4. Cégep de Rivière-du-Loup
- 5.5. Municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup
- 5.6. Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
- 5.7. Mutuelle des municipalités du Québec
- 5.8. Municipalité de Saint-Arsène
- 5.9. Les Saveurs du Bas-Saint-Laurent
- 5.10. Municipalité de Saint-Antonin
- 5.11. Commission scolaire Kamouraska-Rivière-du-Loup
- 5.12. Action chômage Kamouraska inc.

6. REDDITION DE COMPTES ET SUIVI BUDGÉTAIRE

- 6.1. Autorisation de virements budgétaires
- 6.2. Ratification des dépenses effectuées par le directeur général et secrétaire-trésorier et les directeurs de service en vertu du règlement numéro 156-07
- 6.3. Résolution afin d'autoriser le secrétaire-trésorier à effectuer, pour et au nom de la MRC, certains achats de biens et de services
- 6.4. Ratification et approbation des paiements et des comptes à payer

PARTIE 1 DU BUDGET (TOUTES LES MUNICIPALITÉS)

7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 7.1. Avis de motion relatif à l'adoption d'un règlement modifiant le règlement numéro 131-03 portant sur le mode de remboursement des frais de déplacement pour les membres du conseil de la MRC de Rivière-du-Loup
- 7.2. Autorisation de se départir de matériel excédentaire
- 7.3. Autorisation de renouvellement des assurances collectives pour la période du 1er avril 2015 au 31 mars 2016
- 7.4. Attribution d'un mandat de services professionnels pour les aménagements extérieurs relatifs aux travaux de transformation du rez-de-chaussée de la préfecture de la MRC

8. RÉOLUTION POUR L'APPROBATION DE LA RÉPARTITION DES QUOTES-PARTS AUX MUNICIPALITÉS LOCALES

9. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- 9.1. Examen de la conformité des plans, des règlements ou des résolutions relatifs à l'urbanisme des municipalités
 - 9.1.1. Règlement numéro 1838-1 de la Ville de Rivière-du-Loup
- 9.2. Avis sur l'opportunité des travaux publics autorisés par les municipalités
- 9.3. Avis à la Commission de protection du territoire agricole
 - 9.3.1. Avis à la CPTAQ relatif à une modification du projet d'aménagement d'un sentier de motoneige en bordure de l'autoroute 20 à L'Isle-Verte
- 9.4. Adoption du document sur la nature des modifications que Cacouna devra apporter à sa réglementation d'urbanisme à la suite de la modification du schéma d'aménagement
- 9.5. Autorisation pour aller en appel d'offres pour une enquête origine-destination concernant le Plan d'intervention de sécurité routière en milieu municipal
- 9.6. Procès-verbal de la réunion du comité consultatif agricole tenue le 19 novembre 2014
- 9.7. Autorisation d'achat de licences de logiciels de géomatique d'ESRI Canada
- 9.8. Autorisation d'ouverture d'un poste de géographe (remplacement)
 - 9.8.1. Motion de remerciement à madame Stéphanie Beaudoin



10. GESTION DES COURS D'EAU ET DES BASSINS VERSANTS

- 10.1. Autorisation d'assister au colloque 2015 de l'Association des gestionnaires régionaux des cours d'eau du Québec (AGRCQ)

11. CULTURE ET PATRIMOINE

- 11.1. Autorisation de signature d'un protocole d'entente pour le projet de géorallye
11.2. Autorisation de signature d'un protocole d'entente pour le projet de répertoire culturel
11.3. Autorisation de signature d'un protocole d'entente pour l'exposition « Le patrimoine ça flashe » 2015

12. NOMINATIONS DE REPRÉSENTANTS SUR DIVERS ORGANISMES EXTERNES DE LA MRC

- 12.1. Nomination des représentants municipaux au sein du conseil d'administration de Transport Vas-y inc.

AUTRES PARTIES DU BUDGET (CERTAINES MUNICIPALITÉS)

13. PACTE RURAL

- 13.1. Décisions concernant les demandes d'aide financière déposées au comité d'analyse du Pacte rural lors de la réunion du 5 février 2015
13.1.1. Réaménagement du Parc-école de l'École Moisson d'Arts / dossier présenté par l'École Moisson d'Arts (10-3)

14. PERCEPTION DES CONSTATS D'INFRACTION

- 14.1. Dépôt du rapport semestriel pour la période du 1er juillet au 31 décembre 2014 et sommaire annuel 2014 pour la perception des constats d'infraction, entente avec la MRC - Cour du Québec
14.2. Dépôt du rapport semestriel pour la période du 1er juillet au 31 décembre 2014 pour la perception des constats d'infraction - Cour municipale commune
14.3. Autorisation de provision pour mauvaise créance, constats d'infraction
14.4. Radiation de sommes irrécouvrables relatives à des constats d'infraction

15. DÉVELOPPEMENT RURAL

- 15.1. Autorisation d'assister au Rendez-vous bioalimentaire au Bas-Saint-Laurent qui aura lieu les 3 et 4 mars 2015 à La Pocatière

16. FORMATION EN SÉCURITÉ INCENDIE

- 16.1. Attribution, à Educ Expert, d'un contrat relatif à de la formation en sécurité incendie

17. DÉVELOPPEMENT ÉOLIEN COMMUNAUTAIRE, PARC VIGER-DENONVILLE

- 17.1. Étude de faisabilité pour l'implantation d'un réseau de fibre optique sur le territoire de la MRC
17.2. Demandes d'aide financière
17.2.1. Mise à niveau du sentier quad interrégional Trans-Québec no 90, projet présenté par le Club Les Rouleux des Basques
17.2.2. Chorale ÉMACximum, projet présenté par l'École de musique Alain-Caron
17.2.3. Soutien au festival country de Saint-Antonin

18. RÉSEAU DE TÉLÉCOMMUNICATION RÉGIONAL D'URGENCE



18.1. Autorisation de dépense pour l'implantation d'émetteurs dans une tour à Sainte-Françoise pour le réseau de communication régional d'urgence

19. GESTION DES SERVICES DE SÉCURITÉ INCENDIE

19.1. Autorisation d'assister à une formation en gestion de la prévention et de la communication

20. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

21. AFFAIRES NOUVELLES

21.1. Demande d'appui pour la mise en place d'un service de garde en milieu scolaire

21.2. Don à Opération Enfant Soleil

22. CLÔTURE DE LA SÉANCE

2015-02-061-C

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 JANVIER 2015 AVEC MODIFICATIONS S'IL Y A LIEU

Il est proposé par le conseiller Louis-Marie Bastille appuyé par le conseiller Renald Côté et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier 2015 soit approuvé en sa forme et teneur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

4. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTION DU PUBLIC (10 MINUTES)

Aucune question n'est adressée au conseil.

5. PRÉSENTATION DE DOCUMENTS, LETTRES ET REQUÊTES ADRESSÉS AU CONSEIL DE LA MRC

5.1. Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques

Monsieur Jean-Marie Dionne, directeur régional, informe la MRC que le Plan directeur de l'eau (PDE) de l'organisme de bassins versants OBAKIR a reçu l'approbation de son ministère.

5.2. Modification de l'entente en prévention incendie

Les municipalités suivantes confirment l'autorisation de signature de l'entente remplaçant l'entente en vigueur jusqu'au 31 décembre 2017 :

- municipalité de Cacouna;
- municipalité de Saint-Antoine;
- municipalité de Saint-Cyprien;
- municipalité de Saint-Épiphanie;
- municipalité de Saint-François-Xavier-de-Viger.

2015-02-062-C

5.3. Journée régionale du Réseau québécois des Villes et Villages en santé

Madame Chantal Ouellet, pour le comité organisateur, sollicite un soutien financier de 750 \$ pour cet événement qui se tiendra le 17 avril prochain à Rivière-du-Loup à l'intention des membres du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie. Cette contribution aidera à défrayer l'embauche d'un conférencier, à préparer de la documentation et à assumer les coûts des repas.



2015-02-063-C

Résolution :

Il est proposé par la conseillère Claire Bérubé
appuyé par la conseillère Ghislaine Daris
et résolu :

QUE ce conseil :

- 1) autorise le versement d'une participation financière, au montant de 750 \$ au Réseau québécois des Villes et Villages en santé afin de soutenir l'événement qui aura lieu le 17 avril prochain à assumer à même le poste « subventions diverses » de la fonction « administration générale »;
- 2) souhaite que le Réseau québécois des Villes et Villages en santé identifie la MRC, de façon appropriée, c'est-à-dire en proportion du niveau de cette contribution, dans les documents, affiches ou publicités mentionnant ses appuis financiers, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité des conseillers habiles à voter.

5.4. Cégep de Rivière-du-Loup

Monsieur René Gingras, directeur général, sollicite la contribution de la MRC pour une bourse d'excellence de 350 \$, qui sera remise le 22 avril prochain à un(e) étudiant(e) s'étant démarqué(e) dans son cheminement scolaire.

Résolution :

Il est proposé par le conseiller Louis-Marie Bastille
appuyé par le conseiller Gilles Couture
et résolu :

QUE ce conseil autorise une aide financière de 350 \$ au bénéfice du Cégep de Rivière-du-Loup pour l'attribution d'une bourse d'excellence de 350 \$, qui sera remise à un(e) étudiant(e) s'étant démarqué(e) dans son cheminement scolaire;

QU'il soit demandé au Cégep de Rivière-du-Loup d'identifier la MRC, de façon appropriée, c'est-à-dire en proportion du niveau de cette contribution, dans les documents, affiches, publicités ou activités mentionnant ses appuis financiers, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité des conseillers habiles à voter.

5.5. Municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup

La municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup fait parvenir à la MRC copie d'une résolution par laquelle le conseil municipal confirme qu'il accepte la proposition de la MRC pour procéder à une équilibrage partielle de leur rôle d'évaluation au coût de 23 611 \$.

5.6. Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire

Madame Nancy Klein, directrice du service de l'information financière et du financement, confirme que le règlement numéro 204-14 portant sur le projet de parcs éoliens Ronceveaux et Nicolas-Riou a été approuvé pour un emprunt n'excédant pas 8 722 238 \$.

5.7. Mutuelle des municipalités du Québec



Madame Linda Daoust, présidente-directrice générale, informe la MRC qu'elle recevra une ristourne de 1 849 \$.

5.8. Municipalité de Saint-Arsène

La municipalité fait parvenir une résolution du conseil municipal demandant à la MRC de modifier l'entente intermunicipale en inspection pour y inclure l'émission des permis d'urbanisme de la municipalité pour une période de 4 mois se terminant le 30 avril 2015 avec possibilité de prolongation.

2015-02-064-C

5.9. Les Saveurs du Bas-Saint-Laurent

Madame Myriam Brisson, agente de communication, sollicite la participation financière de la MRC par le biais d'une commandite dans le Guide « Saveurs et gourmandises du Bas-Saint-Laurent ».

Résolution :

Il est proposé par la conseillère Ghislaine Daris appuyé par le conseiller Vincent More et résolu :

QUE ce conseil autorise une commandite de 650 \$ au bénéfice de Les Saveurs du Bas-Saint-Laurent pour le Guide « Saveurs et gourmandises du Bas-Saint-Laurent »;

QU'il soit demandé à Les Saveurs du Bas-Saint-Laurent d'identifier la MRC, de façon appropriée, c'est-à-dire en proportion du niveau de cette contribution, dans les documents, affiches, publicités ou activités mentionnant ses appuis financiers, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité des conseillers habiles à voter.

5.10. Municipalité de Saint-Antonin

Monsieur Sylvain Tousignant fait parvenir à la MRC copie d'une résolution du conseil municipal autorisant la signature d'une entente de services de gestion en matière de sécurité incendie avec la MRC pour l'année 2015.

5.11. Commission scolaire Kamouraska-Rivière-du-Loup

Monsieur Éric Choinière, secrétaire général, fait parvenir à la MRC copie du plan triennal de répartition et de destination des immeubles de leur Commission scolaire pour les années 2015-2016 à 2017-2018.

2015-02-065-C

5.12. Action chômage Kamouraska inc.

Monsieur Vincent Couture, président, sollicite une aide financière de la MRC pour l'organisme qu'il préside et qui vient en appui aux chômeurs du Bas-Saint-Laurent et des MRC de Montmagny et L'Islet.

Résolution :

Il est proposé par la conseillère Claire Bérubé appuyé par le conseiller Gilles Couture et résolu :

QUE ce conseil :

- 1) autorise le versement d'une aide financière, au montant de 250 \$ à Action chômage Kamouraska Inc. afin de les appuyer dans leur mandat de défense des droits des chômeurs;
- 2) souhaite que Action chômage Kamouraska Inc. identifie la MRC, de façon appropriée, c'est-à-dire en proportion du



niveau de cette contribution, dans les documents, affiches ou publicités mentionnant ses appuis financiers, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité des conseillers habiles à voter.

6. REDDITION DE COMPTES ET SUIVI BUDGÉTAIRE

6.1. Autorisation de virements budgétaires

Aucun virement n'est nécessaire.

2015-02-066-C

6.2. Ratification des dépenses effectuées par le directeur général et secrétaire-trésorier et les directeurs de service en vertu du règlement numéro 156-07

Il est proposé par le conseiller Renald Côté appuyé par le conseiller Philippe Dionne et résolu :

QUE les dépenses effectuées par le directeur général et secrétaire-trésorier et les directeurs de service en vertu du règlement numéro 156-07, au montant de 192,86 \$ soient approuvées et ratifiées;

QU'une copie de la liste de ces dépenses, dont les membres de ce conseil ont pris connaissance, soit classée sous la cote « Dépenses effectuées par le directeur général et secrétaire-trésorier et les directeurs de service en vertu du règlement numéro 156-07 ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers habiles à voter.

2015-02-067-C

6.3. Résolution afin d'autoriser le secrétaire-trésorier à effectuer, pour et au nom de la MRC, certains achats de biens et de services

Il est proposé par le conseiller Philippe Dionne appuyé par la conseillère Claire Bérubé et résolu :

QUE le secrétaire-trésorier soit autorisé à effectuer, pour et au nom de la MRC, certains achats de biens et de services au montant de 21 380,64 \$;

QU'une copie de la liste de ces achats, dont les membres de ce conseil ont pris connaissance, soit classée sous la cote « Achat de biens et de services ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers habiles à voter.

2015-02-068-C

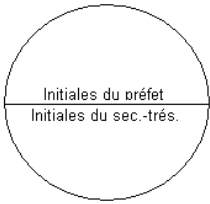
6.4. Ratification et approbation des paiements et des comptes à payer

Il est proposé par le conseiller Gilles Couture appuyé par le conseiller Gaétan Gamache et résolu :

QUE la liste des paiements incluant les chèques pour les dépenses déjà approuvées (lors d'une séance précédente du conseil et/ou du comité administratif) et des chèques, paiements ou retraits directs pour les dépenses incompressibles, ainsi que la liste des comptes à payer, soient ratifiées et approuvées :

Total des paiements (dépenses incompressibles) : 1 216 592,30 \$
Total des comptes à payer : 94 928,53 \$
GRAND TOTAL À PAYER : 1 311 520,83 \$

QU'une copie de la liste de ces paiements et de la liste de ces comptes, dont les membres de ce conseil ont pris connaissance, soit classée sous la cote « paiements à ratifier - comptes à payer »;



QUE monsieur Michel Lagacé, préfet, ainsi que monsieur Raymond Duval, secrétaire-trésorier, soient mandatés à signer, pour et au nom de la MRC, des ordres de paiement des comptes à payer.

Adoptée à l'unanimité des conseillers habiles à voter.

PARTIE 1 DU BUDGET (TOUTES LES MUNICIPALITÉS)

7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

7.1. Avis de motion relatif à l'adoption d'un règlement modifiant le règlement numéro 131-03 portant sur le mode de remboursement des frais de déplacement pour les membres du conseil de la MRC de Rivière-du-Loup

Avis de motion est donné par le conseiller Louis-Marie Bastille qu'à une prochaine séance du conseil de la MRC, il sera soumis pour adoption un règlement modifiant le règlement numéro 131-03 portant sur le mode de remboursement des frais de déplacement pour les membres du conseil de la MRC de Rivière-du-Loup.

2015-02-069-C

7.2. Autorisation de se départir de matériel excédentaire

Il est proposé par la conseillère Claire Bérubé appuyé par la conseillère Ghislaine Daris et résolu :

QUE ce conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Raymond Duval, à se départir de mobilier excédentaire ou désuet (bureaux, chaises, portes-manteaux, etc.) pour l'usage de la MRC et dont une liste a été dressée en date du 16 février 2015, étant entendu que les articles encore utilisables, s'il y a lieu, seront offerts d'abord aux municipalités de la MRC et ensuite à des organismes communautaires ou, sinon, déposés à l'écocentre.

Adoptée à l'unanimité des conseillers habiles à voter.

2015-02-070-C

7.3. Autorisation de renouvellement des assurances collectives pour la période du 1er avril 2015 au 31 mars 2016

ATTENDU le contrat d'assurances collectives en vigueur et pris par l'intermédiaire de l'Union des municipalités du Québec (UMQ), au bénéfice des employés de la MRC de Rivière-du-Loup, membre du regroupement de Lac-Saint-Jean, Bas-Saint-Laurent, Gaspésie et Côte-Nord assuré auprès de SSQ Groupe financier;

ATTENDU le rapport préparé par les consultants de l'UMQ, soit Mallette actuaires, daté du mois de février 2015, quant au renouvellement desdites assurances prévu pour le 1^{er} avril 2015, pour les municipalités et organismes membres du regroupement;

ATTENDU la recommandation favorable de la part du consultant ainsi que celle du comité de gestion formé de représentant(e)s des municipalités et organismes membres;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par la conseillère Ghislaine Daris appuyé par le conseiller Vincent More et résolu :

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si réité au long;

QUE ce conseil autorise la direction générale de la MRC à confirmer son accord et à accepter les primes et autres termes prévus aux conditions de renouvellement et au contrat auprès de



SSQ Groupe financier, à compter du 1^{er} avril 2015, le tout pour une période consécutive de 12 mois;

QUE copie soit transmise à l'Union des municipalités du Québec et Mallette actuaire inc.

Adoptée à l'unanimité des conseillers habiles à voter.

2015-02-071-C

7.4. Attribution d'un mandat de services professionnels pour les aménagements extérieurs relatifs aux travaux de transformation du rez-de-chaussée de la préfecture de la MRC

ATTENDU que le projet de transformation d'un local de l'édifice de la préfecture prévu en 2015 pour l'installation du CLD de la région de Rivière-du-Loup requière la modification des aménagements extérieurs, principalement les aires de stationnement, ce qui nécessite de recourir à des services en ingénierie;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par la conseillère Claire Bérubé appuyé par le conseiller Michel Nadeau et résolu :

QUE ce conseil autorise :

- 1) la direction générale de la MRC à recourir aux services de la firme Tetra Tech QI inc. afin de mettre à jour et compléter le devis et les plans d'aménagement extérieur, principalement relatifs au stationnement, déjà réalisés par la firme BPR-Tetra Tech en 2012 dans le cadre du projet de transformation du sous-sol de l'édifice de la préfecture de la MRC;
- 2) une dépense maximale de 2 500 \$ plus taxes à être répartie entre les fonctions « administration générale », « aménagement du territoire » et « évaluation foncière » selon la répartition convenue pour les immobilisations relatives à l'édifice de la préfecture.

Adoptée à l'unanimité des conseillers habiles à voter.

2015-02-072-C

8. RÉSOLUTION POUR L'APPROBATION DE LA RÉPARTITION DES QUOTES-PARTS AUX MUNICIPALITÉS LOCALES

Des tableaux présentant la répartition détaillée des quotes-parts pour l'année 2015 ont été préalablement transmis aux conseillers. Ces tableaux comprennent un tableau sommaire pour l'année complète et 2 autres tableaux présentant les quotes-parts qui seront transmises en février et mai 2015. Celui de juin sera transmis et approuvé ultérieurement.

Résolution :

Il est proposé par le conseiller Philippe Dionne appuyé par le conseiller Renald Côté et résolu :

QU'après avoir pris connaissance des tableaux détaillés de la répartition des quotes-parts aux municipalités locales pour l'année 2015, ce conseil donne son approbation à la répartition des quotes-parts fixées pour chacune de ces municipalités pour l'exercice financier 2015. Il est entendu que cette répartition diffère des prévisions budgétaires adoptées en novembre 2014, sur les éléments suivants :

- dans la fonction « inspection », les quotes-parts de 2015 sont ajustées en fonction de l'utilisation réelle de ce service en 2014 tel que prévu par l'entente intermunicipale en vigueur;
- dans la fonction « hygiène du milieu – cours d'eau », les travaux réalisés



en 2014 et dont la MRC a assumé les coûts sont maintenant facturés aux municipalités bénéficiaires;

- dans la fonction « prévention incendie », un crédit de 35 000 \$ en faveur des municipalités membres de l'entente au 31 décembre 2014;

QU'une copie certifiée conforme de cette répartition de quotes-parts soit transmise à chaque municipalité du territoire de la MRC.

Adoptée à l'unanimité des conseillers habiles à voter.

9. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

9.1. Examen de la conformité des plans, des règlements ou des résolutions relatifs à l'urbanisme des municipalités

2015-02-073-C

9.1.1. Règlement numéro 1838-1 de la Ville de Rivière-du-Loup

Monsieur Georges Deschênes, greffier, transmet à la MRC, pour approbation, le règlement numéro 1838-1 afin d'augmenter la superficie d'affichage autorisée dans la zone 4-Cc et d'ajuster le nombre maximum d'enseignes sur façade.

Résolution :

ATTENDU que la Ville de Rivière-du-Loup a adopté, le 19 janvier 2015, le règlement numéro 1838-1 modifiant son règlement de zonage numéro 1253;

ATTENDU que la Municipalité régionale de comté en a reçu copie le 4 février 2015;

ATTENDU que ce règlement ne concerne pas de façon particulière le territoire agricole protégé et les activités agricoles (LPTAA);

ATTENDU que le service de l'aménagement du territoire a soumis ses recommandations concernant la conformité de ce règlement au schéma d'aménagement;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Louis-Marie Bastille appuyé par le conseiller Philippe Dionne et résolu :

QUE ce conseil :

- 1) approuve le règlement numéro 1838-1 modifiant le règlement de zonage numéro 1253 de la Ville de Rivière-du-Loup;
- 2) autorise le secrétaire-trésorier à délivrer un certificat de conformité à l'égard de ce règlement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers habiles à voter.

9.2. Avis sur l'opportunité des travaux publics autorisés par les municipalités

Aucun avis n'est demandé.

9.3. Avis à la Commission de protection du territoire agricole

9.3.1. **Avis à la CPTAQ relatif à une modification du projet d'aménagement d'un sentier de motoneige en bordure de l'autoroute 20 à L'Isle-Verte**

ATTENDU que ce conseil a indiqué à la Commission de protection du territoire agricole qu'il était favorable à la demande d'autorisation soumise par le ministère des Transports sur les parties des lots 128-P et 149-P, 2e rang, du cadastre de la paroisse de Saint-Jean-Baptiste-de-L'Isle-Verte à son conseil du 19 septembre 2013 (résolution numéro 2013-09-323-C);

ATTENDU que la demande initiale (CPTAQ dossier numéro 405764) a été modifiée afin d'inclure les immeubles excédentaires et leur rétrocession à la demande initiale;

ATTENDU qu'en vertu des dispositions de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA), un avis de la MRC sur ce projet est requis;

ATTENDU que la MRC a analysé cette demande en regard des critères de l'article 62 de la LPTAA et en tenant compte des objectifs du schéma d'aménagement, des dispositions du document complémentaire et des mesures de contrôle intérimaire applicables;

ATTENDU la recommandation du service de l'aménagement du territoire concernant la conformité au schéma d'aménagement;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par la conseillère Ghislaine Daris appuyé par la conseillère Claire Bérubé et résolu :

QUE ce conseil indique à la Commission de protection du territoire agricole qu'il est favorable à la modification de la demande d'autorisation soumise par le ministère des Transports sur les parties des lots 128-P et 149-P, 2e rang, du cadastre de la paroisse de Saint-Jean-Baptiste-de-L'Isle-Verte. Cette recommandation favorable s'appuie sur les motifs suivants :

- la superficie concernée est très faible et n'entraînera pas d'impact sur les activités agricoles;
- ce projet est conforme au schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire en vigueur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers habiles à voter.

9.4. **Adoption du document sur la nature des modifications que Cacouna devra apporter à sa réglementation d'urbanisme à la suite de la modification du schéma d'aménagement**

ATTENDU que le conseil de la MRC a adopté un premier document sur la nature des modifications que les municipalités devront apporter à leur réglementation, advenant l'entrée en vigueur de la modification proposée au schéma d'aménagement de la MRC par le règlement numéro 201-14, à la séance du 19 juin 2014, par la résolution numéro 2014-06-260-C;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 53.11.4 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, il est possible de faire référence au 3^e alinéa de cet article qui stipule que le conseil peut adopter le document visé au deuxième alinéa par un renvoi à celui qui a été adopté en vertu du premier alinéa;



EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Gilles Couture appuyé par le conseiller Gaétan Gamache et résolu :

QUE ce conseil adopte le document indiquant la nature des modifications que la municipalité de Cacouna devra apporter à sa réglementation d'urbanisme à la suite de la modification du schéma d'aménagement (modifications apportées par le règlement numéro 201-14), ce document étant le même que celui adopté par la résolution numéro 2014-06-260-C du 19 juin 2014.

Adoptée à l'unanimité des conseillers habiles à voter.

2015-02-076-C

9.5. **Autorisation pour aller en appel d'offres pour une enquête origine-destination concernant le Plan d'intervention de sécurité routière en milieu municipal**

Ce sujet est annulé.

9.6. **Procès-verbal de la réunion du comité consultatif agricole tenue le 19 novembre 2014**

Le procès-verbal de la réunion du comité consultatif agricole tenue le 19 novembre 2014 a été préalablement transmis aux conseillers.

Résolution :

Il est proposé par le conseiller Louis-Marie Bastille appuyé par le conseiller Renald Côté et résolu :

QUE ce conseil prend acte du procès-verbal de la réunion du comité consultatif agricole qui s'est tenue le 19 novembre 2014.

Adoptée à l'unanimité des conseillers habiles à voter.

2015-02-077-C

9.7. **Autorisation d'achat de licences de logiciels de géomatique d'ESRI Canada**

ATTENDU que les licences actuelles d'utilisation du logiciel ArcGIS ne permettent pas d'utiliser les images satellites fournies gratuitement par l'entreprise Google et que l'utilisation de ces images satellites demeure la seule avenue abordable pour répertorier les particularités de notre territoire;

ATTENDU que la compagnie ESRI Canada (fournisseur du logiciel ArcGIS) propose à la MRC un rabais substantiel pour le renouvellement de ses licences d'utilisation (autour de 60 % de rabais);

ATTENDU que la budgétisation restrictive de la fonction budgétaire « aménagement du territoire » pour l'exercice 2015 ne permet pas d'absorber cette dépense;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par la conseillère Claire Bérubé appuyé par le conseiller Vincent More et résolu :

QUE ce conseil autorise :

- 1) le directeur de l'aménagement du territoire à procéder à l'achat de trois licences d'utilisation du logiciel ArcGIS au montant de 2 430 \$, plus les taxes applicables;



2015-02-078-C

- 2) l'appropriation de la somme nécessaire dans le surplus accumulé de la fonction budgétaire « aménagement du territoire ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers habiles à voter.

9.8. Autorisation d'ouverture d'un poste de géographe (remplacement)

ATTENDU que madame Stéphanie Beaudoin, géographe, a prévu son départ du service de l'aménagement du territoire au plus tard le 1^{er} mai 2015;

ATTENDU qu'il est nécessaire de combler rapidement ce poste pour le bon fonctionnement du service de l'aménagement du territoire;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par la conseillère Ghislaine Daris appuyé par le conseiller Louis-Marie Bastille et résolu :

QUE ce conseil :

- 1) autorise le directeur de l'aménagement du territoire à amorcer le processus de recrutement visant à combler 1 poste de géographe à temps complet et que, pour ce faire, il puisse procéder à l'affichage du poste (incluant l'affichage interne et, si nécessaire, à la publication dans les médias appropriés) et à mettre en place un comité de sélection et délègue au directeur de l'aménagement du territoire le soin d'établir le processus de sélection;
- 2) entend procéder ultérieurement à la nomination de la personne titulaire de ce poste de la classe 4 de la convention collective sur la base des recommandations du comité de sélection et du directeur de l'aménagement du territoire, étant entendu que le comité administratif pourra, si requis pour accélérer le processus, faire de même;

QUE copie de cette résolution soit transmise au syndicat des employés de la MRC.

Adoptée à l'unanimité des conseillers habiles à voter.

2015-02-079-C

9.8.1. Motion de remerciement à madame Stéphanie Beaudoin

ATTENDU le départ annoncé de madame Stéphanie Beaudoin à titre de géographe de la MRC;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Gilles Couture appuyé par le conseiller Michel Nadeau et résolu :

QUE ce conseil formule ses plus sincères remerciements à madame Stéphanie Beaudoin pour l'excellent travail effectué au cours des 15 dernières années à titre de géographe et lui souhaite la meilleure des chances dans ses projets futurs.

Adoptée à l'unanimité des conseillers habiles à voter.

10. GESTION DES COURS D'EAU ET DES BASSINS VERSANTS

2015-02-080-C

10.1. Autorisation d'assister au colloque 2015 de l'Association des gestionnaires régionaux des cours d'eau du Québec (AGRCQ)



ATTENDU la tenue du colloque 2015 de l'Association des gestionnaires régionaux des cours d'eau du Québec (AGRCQ) qui se tiendra à Rivière-du-Loup du 31 mars au 2 avril 2015;

ATTENDU qu'en remerciement de la participation de monsieur Vincent Bélanger au comité d'organisation dudit colloque, la MRC de Rivière-du-Loup bénéficie d'un rabais de 150 \$ avant taxes sur les frais d'inscription ainsi que d'une nuitée gratuite;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par la conseillère Claire Bérubé appuyé par le conseiller Renald Côté et résolu :

QUE ce conseil autorise monsieur Vincent Bélanger, coordonnateur à la gestion des cours d'eau et à l'environnement, à assister au colloque 2015 de l'Association des gestionnaires régionaux des cours d'eau du Québec qui se tiendra à l'Hôtel Levesque du 31 mars au 2 avril 2015;

QUE les frais d'inscription au coût de 344,93 \$, incluant trois repas, les services et les taxes, ainsi que les dépenses inhérentes à cette activité, sur présentation d'états et de pièces justificatives, soient payés à même le budget de la fonction « cours d'eau »;

QUE le temps consacré aux activités même de ce colloque, hors des heures habituelles de bureau, ne soit pas rémunéré.

Adoptée à l'unanimité des conseillers habiles à voter.

11. CULTURE ET PATRIMOINE

2015-02-081-C

11.1. Autorisation de signature d'un protocole d'entente pour le projet de géorallye

ATTENDU que la MRC a signé, en avril 2013, une entente de développement culturel triennale avec le ministère de la Culture et des Communications du Québec;

ATTENDU qu'un projet de géorallye sur le thème du patrimoine est développé en partenariat avec la Ville de Rivière-du-Loup pour le secteur urbain et est destiné aux écoles primaires et secondaires du territoire de la MRC de Rivière-du-Loup et que la réalisation de ce géorallye cadre avec le plan d'action de l'entente (activité d'animation en patrimoine pour les écoles primaires – trousse pédagogique);

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Gaétan Gamache appuyé par la conseillère Ghislaine Daris et résolu :

QUE ce conseil :

- 1) autorise le directeur de l'aménagement du territoire, monsieur Alain Marsolais, à signer, pour et au nom de la MRC, un contrat avec la Ville de Rivière-du-Loup pour le projet de géorallye;
- 2) autorise la dépense d'une somme maximale de 2 000 \$, plus les taxes applicables, à même le poste « services professionnels » de la fonction budgétaire « culture et communication ».



2015-02-082-C

Adoptée à l'unanimité des conseillers habiles à voter.

11.2. Autorisation de signature d'un protocole d'entente pour le projet de répertoire culturel

ATTENDU que la MRC a signé, en avril 2013, une entente de développement culturel triennale avec le ministère de la Culture et des Communications du Québec et que la réalisation d'un répertoire culturel d'artistes et artisans de la MRC de Rivière-du-Loup a été retenue comme un des moyens de mise en œuvre de cette entente;

ATTENDU que la réalisation de cette capsule vidéo est nécessaire pour la diffusion sur le web du répertoire et que celle-ci n'est pas prévue dans le devis qui encadre la réalisation du répertoire culturel;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Gilles Couture appuyé par le conseiller Louis-Marie Bastille et résolu :

QUE ce conseil :

- 1) autorise le directeur de l'aménagement du territoire, monsieur Alain Marsolais, à signer, pour et au nom de la MRC, un contrat avec monsieur Alexandre Fréchette pour la réalisation d'une capsule vidéo et son intégration sur le répertoire culturel de la MRC de Rivière-du-Loup;
- 2) autorise la dépense d'une somme maximale de 400 \$, taxes incluses, à même le poste « services professionnels » de la fonction budgétaire « culture et communication ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers habiles à voter.

2015-02-083-C

11.3. Autorisation de signature d'un protocole d'entente pour l'exposition « Le patrimoine ça flashe » 2015

ATTENDU que la MRC a signé, en avril 2013, une entente de développement culturel triennale avec le ministère de la Culture et des Communications du Québec et que la participation au concours Le patrimoine ça flashe cadre avec le plan d'action de l'entente (activité d'animation en patrimoine pour les écoles primaires-trousse pédagogique);

ATTENDU que la participation au concours inclut la mise en place d'une exposition photographique et sa diffusion sur le territoire et que le Musée du Bas-Saint-Laurent dispose de l'expertise pour la réalisation et la diffusion d'une exposition telle que Le patrimoine ça flashe;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par la conseillère Ghislaine Daris appuyé par le conseiller Vincent More et résolu :

QUE ce conseil :

- 1) autorise le directeur de l'aménagement du territoire, monsieur Alain Marsolais, à signer, pour et au nom de la MRC, un protocole d'entente avec le Musée du Bas-Saint-Laurent pour la réalisation et la diffusion d'une exposition telle que Le patrimoine ça flashe;
- 2) autorise la dépense d'une somme maximale de 1 250 \$, taxes incluses, à même le poste « services professionnels » de la fonction budgétaire « culture et communication ».



Adoptée à l'unanimité des conseillers habiles à voter.

12. **NOMINATIONS DE REPRÉSENTANTS SUR DIVERS ORGANISMES EXTERNES DE LA MRC**

2015-02-084-C

12.1. **Nomination des représentants municipaux au sein du conseil d'administration de Transport Vas-y inc.**

ATTENDU que les règlements généraux de Transport Vas-Y inc. prévoit que 2 des membres de son conseil d'administration sont

délégués par le conseil de la MRC, soit un représentant les municipalités rurales et un représentant de la Ville de Rivière-du-Loup;

ATTENDU que le mandat du conseiller de comté Louis-Marie Bastille, représentant les municipalités rurales au siège numéro 3, se termine en mars 2015;

ATTENDU que le mandat du conseiller municipal Gérald Plourde, représentant la Ville de Rivière-du-Loup au siège numéro 4, se termine en mars 2016;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Philippe Dionne appuyé par la conseillère Claire Bérubé et résolu :

QUE ce conseil confirme la nomination du conseiller Louis-Marie Bastille au siège numéro 3 du conseil d'administration de Transport Vas-Y inc. jusqu'en mars 2017.

Adoptée à l'unanimité des conseillers habiles à voter.

AUTRES PARTIES DU BUDGET (CERTAINES MUNICIPALITÉS)

13. **PACTE RURAL**

2015-02-085-C

13.1. **Décisions concernant les demandes d'aide financière déposées au comité d'analyse du Pacte rural lors de la réunion du 5 février 2015**

13.1.1. **Réaménagement du Parc-école de l'École Moisson d'Arts / dossier présenté par l'École Moisson d'Arts (10-3)**

ATTENDU le dossier présenté par l'École Moisson d'Arts pour le réaménagement du parc-école (10-3);

ATTENDU que le montant de l'aide financière demandée est de l'ordre de 5 000 \$ sur un projet total de 129 584,88 \$;

ATTENDU que ce projet s'inscrit dans les objectifs du plan de travail du Pacte rural;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Vincent More appuyé par le conseiller Léopold Fraser et résolu :

QUE ce conseil accorde le versement d'une aide financière au montant de 2 500 \$, prise à même les fonds du Pacte rural, à l'École Moisson d'Arts pour le réaménagement du parc-école;



QUE le versement de l'aide financière soit conditionnel à la transmission, par le promoteur (École Moisson d'Arts) à la MRC, d'une preuve écrite de participation (lettre, résolution, etc.) de tout partenaire inscrit au plan de financement et à la signature, avant la réalisation du projet, d'un protocole d'entente concernant le financement d'un projet par le Pacte rural 2014-2019 de la MRC de Rivière-du-Loup.

Adoptée à l'unanimité des conseillers habiles à voter.

14. PERCEPTION DES CONSTATS D'INFRACTION

2015-02-086-C

14.1. Dépôt du rapport semestriel pour la période du 1er juillet au 31 décembre 2014 et sommaire annuel 2014 pour la perception des constats d'infraction, entente avec la MRC - Cour du Québec

Le rapport sur la perception des constats d'infraction émis par la Sûreté du Québec, entente avec la MRC - Cour du Québec a été préalablement transmis aux conseillers.

Résolution :

Il est proposé par la conseillère Claire Bérubé appuyé par la conseillère Ghislaine Daris et résolu :

QUE ce conseil prend acte du rapport semestriel pour la perception des constats d'infraction, entente avec la MRC - Cour du Québec, pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2014 et du sommaire annuel 2014.

Adoptée à l'unanimité des conseillers habiles à voter.

2015-02-087-C

14.2. Dépôt du rapport semestriel pour la période du 1er juillet au 31 décembre 2014 pour la perception des constats d'infraction - Cour municipale commune

Le rapport sur la perception des constats d'infraction émis par la Sûreté du Québec par la Cour municipale commune de Rivière-du-Loup a été préalablement transmis aux conseillers.

Résolution :

Il est proposé par le conseiller Louis-Marie Bastille appuyé par le conseiller Gilles Couture et résolu :

QUE ce conseil prend acte du rapport pour la perception des constats d'infraction de la Cour municipale commune de Rivière-du-Loup pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2014.

Adoptée à l'unanimité des conseillers habiles à voter.

2015-02-088-C

14.3. Autorisation de provision pour mauvaise créance, constats d'infraction

ATTENDU que dans le cadre de la perception des constats d'infraction émis par la Sûreté du Québec, entente avec la MRC-Cour du Québec, il y a possibilité d'acquiescement, d'abandon ou de radiation de constats d'infraction sur le montant des comptes à recevoir qui s'élève à 85 727,45 \$;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Vincent More



appuyé par le conseiller Michel Nadeau
et résolu :

QUE ce conseil autorise la provision d'un montant de 10 000 \$, pour mauvaise créance, sur les comptes à recevoir, au 31 décembre 2014, relatifs aux constats d'infraction émis par la Sûreté du Québec, entente avec la MRC-Cour du Québec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers habiles à voter.

2015-02-089-C

14.4. Radiation de sommes irrécouvrables relatives à des constats d'infraction

ATTENDU que certains constats jugés par la Cour du Québec sont irrécouvrables (décès du contrevenant, travaux communautaires effectués en remplacement du paiement du constat, etc.);

ATTENDU qu'il y a lieu de radier ces sommes des livres comptables, car la MRC ne pourra recevoir aucun montant sur ces constats;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par la conseillère Ghislaine Daris
appuyé par le conseiller Renald Côté
et résolu :

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à radier, pour et au nom de la MRC, certains constats pour un montant de 6 320,75 \$;

QU'une copie de la liste des radiations, dont les membres de ce conseil ont pris connaissance, soit classée sous la cote « Liste des constats d'infraction radiés ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers habiles à voter.

15. DÉVELOPPEMENT RURAL

2015-02-090-C

15.1. Autorisation d'assister au Rendez-vous bioalimentaire au Bas-Saint-Laurent qui aura lieu les 3 et 4 mars 2015 à La Pocatière

Il est proposé par le conseiller Louis-Marie Bastille
appuyé par la conseillère Claire Bérubé
et résolu :

QUE ce conseil autorise madame Chantal Ouellet, coordonnatrice au développement rural et monsieur Gérald Dionne, agent de développement rural, à assister au Rendez-vous bioalimentaire au Bas-Saint-Laurent qui aura lieu les 3 et 4 mars 2015 à La Pocatière;

QUE les frais d'inscription de 115 \$ par participant et les frais de déplacement (repas et transport), sur présentation d'états et de pièces justificatives, soient payés à même le budget de la fonction « développement rural »;

QUE le temps consacré aux activités de cette formation, hors des heures habituelles de bureau, ne soit pas rémunéré, et que les modalités relatives au temps pour le déplacement soient convenues avec leur supérieur immédiat.

Adoptée à l'unanimité des conseillers habiles à voter.

16. FORMATION EN SÉCURITÉ INCENDIE

16.1. **Attribution, à Éduc Expert, d'un contrat relatif à de la formation en sécurité incendie**

ATTENDU que des besoins en formation en sécurité incendie ont été établis par certaines municipalités du territoire couvert par la MRC de Rivière-du-Loup, dont 9 candidats pour suivre le programme pompier 1 section 1;

ATTENDU que la MRC de Rivière-du-Loup a demandé et reçu une offre de services de la part de l'entreprise de gestion de formation ÉducExpert selon une formule de formation à distance adaptée aux besoins et à l'horaire des apprenants;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Renald Côté appuyé par le conseiller Michel Nadeau et résolu :

QUE ce comité mandate ÉducExpert afin de gérer la formation du programme « Pompier 1 section 1 » pour un montant de 898 \$, plus taxes, par participant pour un nombre maximal de 9 participants;

QUE ce programme de formation débutera selon la disponibilité des pompiers qui suivront cette formation;

QUE le directeur général, monsieur Raymond Duval, soit autorisé à signer, pour et au nom de la MRC, tout document afin de mettre en œuvre la présente résolution;

QUE les frais directs de cette formation assumés par la MRC plus les frais administratifs, soient facturés aux municipalités bénéficiaires.

Adoptée à l'unanimité des conseillers habiles à voter.

17. **DÉVELOPPEMENT ÉOLIEN COMMUNAUTAIRE, PARC VIGER-DENONVILLE**

2015-02-092-C

17.1. **Étude de faisabilité pour l'implantation d'un réseau de fibre optique sur le territoire de la MRC**

ATTENDU que le conseil de la MRC de Rivière-du-Loup est d'avis que les infrastructures de communication sont un facteur important de développement économique et social de son territoire;

ATTENDU que la nouvelle économie nécessite de plus en plus de bande passante et que les entreprises en particulier en ont besoin pour assurer leur maintien ou leur expansion puisque l'échange d'information numérique fait partie de leur quotidien;

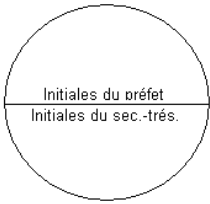
ATTENDU que les citoyens ont les mêmes exigences surtout pour des fins de divertissement;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Louis-Marie Bastille appuyé par le conseiller Gilles Couture et résolu :

QUE ce conseil autorise le préfet, monsieur Michel Lagacé et le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Raymond Duval, à signer, pour et au nom de la MRC, un contrat avec Consultations Delaney inc. au montant de 8 000 \$, plus les taxes, pour la réalisation d'une étude de faisabilité pour l'implantation d'un réseau de fibre optique sur le territoire de la MRC;

QUE cette dépense soit assumée à même la fonction budgétaire « développement éolien communautaire » à même le poste « services professionnels » à être créé et provisionné par un



virement de 8 000 \$, plus les taxes, à partir du poste « dons et subventions ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers habiles à voter.

17.2. Demandes d'aide financière

2015-02-093-C

17.2.1. Mise à niveau du sentier quad interrégional Trans-Québec no 90, projet présenté par le Club Les Rouleux des Basques

ATTENDU la demande d'aide financière de 25 000 \$ sur un projet de 169 318 \$ déposée par le Club Les Rouleux des Basques pour le projet de mise à niveau du sentier quad interrégional Trans-Québec;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Gilles Couture appuyé par le conseiller Gaétan Gamache et résolu :

QUE ce conseil consent à verser une aide financière maximale de 7 500 \$ au Club Les Rouleux des Basques pour le projet de mise à niveau du sentier quad interrégional Trans-Québec;

QUE cette aide financière soit soumise à la signature d'un protocole d'entente qui précisera notamment les conditions de versement de l'aide financière et la reddition de compte attendue;

QUE cette aide financière soit défrayée par la fonction budgétaire « développement éolien communautaire » à même le poste « dons et subventions ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers habiles à voter.

2015-02-094-C

17.2.2. Chorale ÉMACximum, projet présenté par l'École de musique Alain-Caron

ATTENDU la demande d'aide financière de 25 000 \$ déposée par l'École de musique Alain-Caron pour le projet de la chorale ÉMACximum d'aller vivre une audition à American Idol à Disney;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Gaétan Gamache appuyé par la conseillère Claire Bérubé et résolu :

QUE ce conseil ne désire pas donner suite à cette demande.

Adoptée à l'unanimité des conseillers habiles à voter.

17.2.3. Soutien au festival country de Saint-Antonin

Ce sujet est reporté à une séance ultérieure.

18. RÉSEAU DE TÉLÉCOMMUNICATION RÉGIONAL D'URGENCE

2015-02-095-C

18.1. Autorisation de dépense pour l'implantation d'émetteurs dans une tour à Sainte-Françoise pour le réseau de communication régional d'urgence

ATTENDU que des municipalités faisant partie de la MRC ont mandaté la MRC de Rivière-du-Loup pour l'organisation,



l'opération et l'administration d'un réseau de communication régional d'urgence en conformité avec le plan de mise en oeuvre inclut au schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie;

ATTENDU la soumission déposée par Électronique Mercier pour l'implantation de fréquences dans la tour de Sainte-Françoise afin de permettre une couverture optimale dans la municipalité de Saint-Cyprien et une meilleure couverture radio dans les municipalités de Saint-François-Xavier-de-Viger, de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup et de Saint-Paul-de-la-Croix au montant de 12 999,98 \$ incluant les taxes;

ATTENDU que cette soumission a été préalablement transmise aux conseillers;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par la conseillère Claire Bérubé appuyé par le conseiller Michel Nadeau et résolu :

QUE ce conseil autorise une dépense au montant de 12 999,98 \$ incluant les taxes pour l'acquisition et l'installation d'équipements de télécommunication auprès d'Électronique Mercier et mandate monsieur Raymond Duval, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer, pour et au nom de la MRC, tout document relatif à cette dépense.

Adoptée à l'unanimité des conseillers habiles à voter.

19. GESTION DES SERVICES DE SÉCURITÉ INCENDIE

2015-02-096-C

19.1. Autorisation d'assister à une formation en gestion de la prévention et de la communication

Il est proposé par le conseiller Philippe Dionne appuyé par le conseiller Renald Côté et résolu :

QUE ce conseil autorise monsieur Christian Chénard-Guay, coordonnateur à la sécurité incendie et chef de la prévention, à participer à la formation « Prévention et gestion de la sécurité incendie » donnée les 26 et 27 janvier, 16 et 17 février et 16 et 17 mars 2015 à Rimouski;

QU'un montant de 300 \$ sur les frais d'inscription et les dépenses inhérentes à ce déplacement soit le transport en commun Rivière-du-Loup-Rimouski (ou l'équivalent) et les frais de repas, sur présentation d'états et de pièces justificatives (incluant une preuve de réussite de la formation), soient payés à même le budget de la fonction « gestion des services de sécurité incendie »;

QUE le temps consacré aux activités même de cette formation et le temps de déplacement ne soit pas rémunéré.

Adoptée à l'unanimité des conseillers habiles à voter.

20. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question n'est posée au conseil.

21. AFFAIRES NOUVELLES

2015-02-097-C

21.1. Demande d'appui pour la mise en place d'un service de garde en milieu scolaire



ATTENDU que la mise en place d'un service de garde en milieu scolaire pour les enfants fréquentant les écoles de Notre-Dame-du-Sourire de Saint-Épiphane et l'École Riou de Saint-François-Xavier-de-Viger rejoignent les valeurs qui accompagnent la Vision de la MRC de Rivière-du-Loup, soit celle d'accorder une importance accrue à la famille, particulièrement aux jeunes;

ATTENDU que la MRC de Rivière-du-Loup a déjà formulé son appui au comité de parents pour les soutenir dans la réalisation d'un service de garde pour les enfants d'âge scolaire des écoles des municipalités de Saint-François-de-Xavier-de-Viger et de Saint-Épiphane;

ATTENDU que depuis 4 ans, des parents déposent une demande à la Commission scolaire Kamouraska-Rivière-du-Loup afin d'obtenir ce service qui est sous sa responsabilité et que les parents expriment leurs besoins en ce sens;

ATTENDU qu'un service de garde en milieu scolaire vient appuyer les efforts que déploient les municipalités à maintenir et attirer de jeunes familles;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par la conseillère Ghislaine Daris
appuyé par le conseiller Gaétan Gamache
et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Rivière-du-Loup appuie le comité de parents bénévoles et demande à la Commission scolaire Kamouraska-Rivière-du-Loup de répondre favorablement à la réalisation du service de garde en milieu scolaire en réponse aux besoins manifestés par les parents pour le bien de leurs enfants.

Adoptée à l'unanimité des conseillers habiles à voter.

2015-02-098-C

21.2. Don à Opération Enfant Soleil

Il est proposé par le conseiller Gaétan Gamache
appuyé par le conseiller Michel Nadeau
et résolu :

QUE ce conseil autorise le versement d'un don de 250 \$ afin de soutenir Opération Enfant Soleil dans le cadre de la soirée bénéfique qui se tiendra le 14 mars 2015 à Rivière-du-Loup.

Adoptée à l'unanimité des conseillers habiles à voter.

2015-02-099-C

22. CLÔTURE DE LA SÉANCE

À 20 h 25, l'ordre du jour étant épuisé,

il est proposé par la conseillère Claire Bérubé
appuyé par la conseillère Ghislaine Daris
et résolu :

QUE la séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

(signé) *Michel Lagacé*

Michel Lagacé, préfet

(signé) *Raymond Duval*

Raymond Duval, directeur général et
secrétaire-trésorier